

Strasbourg, le 1 juin 2015

Communiqué de presse

**Insee Analyses Alsace N° 14
Juin 2015**

Une pauvreté plus présente dans l'espace des grands pôles urbains alsaciens

En lien avec un niveau de vie élevé, le taux de pauvreté en Alsace figure parmi les plus faibles de France métropolitaine. En 2012, 11,8 % de la population alsacienne vit sous le seuil de pauvreté monétaire (14,3 % en métropole). Ce taux atteint 14,6 % en Lorraine et 15,4 % en Champagne-Ardenne ; dans le Grand-Est, il est le plus élevé dans le département des Ardennes où un habitant sur cinq vit avec moins de 990 euros par mois et par unité de consommation. Avec un niveau de vie médian par unité de consommation égal à 21 300 euros en 2012, l'Alsace se place au deuxième rang derrière l'Île-de-France (22 200 euros), et devant la région Rhône-Alpes (20 600 euros). Les Ardennes et la Haute-Marne, dans le Grand-Est, sont les départements où la population dispose des revenus médians les plus faibles.

Les 10 % de personnes les plus aisées dans la région disposent d'un revenu supérieur à 39 400 euros par unité de consommation (41 300 euros dans le Haut-Rhin, 38 200 euros dans le Bas-Rhin) ; un quart de leur revenu disponible provient des revenus du patrimoine. Pour les 10 % les plus modestes, plus de 40 % du revenu disponible provient des prestations sociales.

En Alsace, les personnes en situation de précarité monétaire résident pour la plupart dans les grandes agglomérations qui concentrent 71 % de la population pauvre pour 50 % de la population régionale. Le taux de pauvreté s'élève à 16,7 % dans les grands pôles urbains. Accentué dans les villes-centres, il atteint 22 % à Strasbourg et 30 % à Mulhouse. Dans les grandes villes, les inégalités sont aussi les plus marquées : à Strasbourg, les 10 % des habitants les plus aisés ont un seuil de niveau de vie 4,4 fois supérieur à celui des 10 % les moins aisés. Ce ratio s'établit à 4 pour la ville de Mulhouse, 5 pour celle de Saint-Louis. L'espace périurbain, bénéficiant des migrations résidentielles d'actifs aux revenus plus confortables, apparaît plus préservé : le taux de pauvreté (6,1 %) y est trois fois moins élevé que dans les agglomérations.

Vivre sous le seuil de pauvreté concerne davantage les ménages jeunes (20 % de la population des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans) et les familles monoparentales (28%). Dans les grands pôles urbains, un tiers des familles monoparentales se trouvent confrontés à la pauvreté monétaire, deux fois plus que dans l'espace périurbain.

Publiable le 2 juin 2015 à 0h00

Contact presse : Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77
veronique.heili@insee.fr

Nos publications sont consultables sur le site : <http://www.insee.fr/alsace>